

Mairie de Voyennes  
8 Rue du Haut  
80190 VOYENNES

03 22 88 97 76  
mairie.voyennes@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Pierre LEMAITRE en qualité de Maire de la Commune de Voyennes certifie avoir procédé à l’affichage de l’arrêté 2023-175 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de Voyennes.

Le présent arrêté fera l’objet d’un affichage du 07 novembre 2023 au 07 décembre 2023 inclus.

Fait à Voyennes, le 24 octobre 2023



Jean-Pierre LEMAITRE  
Maire de Voyennes